



ARDENNE rives de meuse

Lettre d'information

Mars 2026

I Opération « retour du compost en déchèterie »



VALODEA, Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Ardennais organise la session printanière de l'opération « retour du compost en déchèterie ». Cette opération se déroulera du mardi 31 mars au samedi 25 avril 2026 inclus.

Les usagers du territoire auront la possibilité de venir récupérer gratuitement, du compost dans les **déchèteries de Revin et Vireux-Molhain**.

Afin de pouvoir répartir équitablement cette distribution, **une quantité maximale de 100 litres par semaine** sera accordée aux usagers. Pour faciliter cette mesure, un contenant de 25 litres restera sur place. Le gardien en poste pourra ainsi plus facilement contrôler cette distribution.

I Opération « broyage en déchèterie »

La Communauté de communes et l'Association LEDA mettent en place une opération de broyage au sein des déchèteries communautaires, selon l'organisation suivante :

- **Déchèterie de Vireux-Molhain** : les mardis 07 et 28 avril 2026, de 9h00 à 12h00
- **Déchèterie de Givet** : les mardis 07 et 28 avril 2026, de 13h30 à 17h00
- **Déchèterie de Haybes** : les mercredis 08 et 29 avril 2026, de 13h30 à 17h00
- **Déchèterie de Revin** : les jeudis 09 et 30 avril 2026, de 13h30 à 17h00



Il sera également possible de se présenter sur le **site de broyage de l'association LEDA**, à la serre de Vireux-Molhain, rue Pasteur, **le mardi 5 mai 2026, de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30**.

Les usagers du territoire pourront se présenter avec des **déchets verts à broyer** (branchages de taille classique, épicéa à éviter). Ils pourront ainsi, s'ils le souhaitent, **repartir gratuitement avec le broyat**. Dans le cas contraire, il sera repris par l'association pour sa propre utilisation.

Le broyat peut être revalorisé au jardin. Différents types de valorisations sont possibles à condition que les végétaux broyés **soient indemnes de maladies et bien secs**. Selon la saison, l'usage du broyat sera différent.

Au printemps, on favorisera les broyats issus de la taille de fin d'hiver pour pailler aux alentours du mois de mai lorsque la terre est bien chaude. Le paillage permet de limiter le développement des herbes indésirables, l'évaporation, le tassement, le ruissellement et freine la progression de certains ravageurs comme les limaces.

Pour tout complément d'information, n'hésitez pas à contacter le Service Environnement au 03 24 40 81 47